

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 23 JUIN 2025 A 18 HEURES 45

L'an **deux mil vingt-cinq**, le vingt-trois juin à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la commune de HAUTEVILLE-LÈS-DIJON, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques de LOISY, Maire.

Présents : Mme Evelyne GHIRARDI ; M. Bertrand FRANET ; Mme Corinne LE DISSEZ-ROGNON ; M. Thierry LE BAIL ; Mme Nadeige LHOMME ; M. Alain SILVESTRE ; Mme Mélanie REVERDY ; Mme Catherine ROBITAILLIE ; Mme Danijela DELORME ; M. Geoffrey LAMIA

Excusés : Mme Dominique FAIVRE a donné pouvoir à Mme Mélanie REVERDY ; M. Jean-Louis CUINET a donné pouvoir à M. Alain SILVESTRE ; M. Claude-Romain FARYS a donné pouvoir à M. Bertrand FRANET ; Mme Guénola ORRY a donné pouvoir à Danijela DELORME

Secrétaire de séance : Mme Evelyne GHIRARDI est nommée secrétaire de séance

Date de convocation : 16/06/2025

Date d'affichage : 16/06/2025

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la séance du 19 mai 2025. Il a pris les délibérations suivantes :

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENEUVELABLES PREALABLE A LA PRISE DE L'ARRÊTE PREFECTORAL

M. le Maire soumet ces zones à délibération.

Le conseil municipal par 12 voix pour M. Jacques de LOISY et M. Bertrand FRANET ne prennent pas part au vote :

- VALIDE la cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire de la commune, telle qu'exposée dans la présente délibération,
- VALIDE la transmission de la cartographie de ces zones à la Préfecture de Côte-d'Or.

Nom de la commune	Avancement	Filières	Détail Filières	Nom de la zone
Hauteville-lès-Dijon	ARRETEE	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_TOIT	ZONE ACTIVITES
Hauteville-lès-Dijon	ARRETEE	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_TOIT	ZONE URBANISEE
Hauteville-lès-Dijon	ARRETEE	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_TOIT	FORT
Hauteville-lès-Dijon	ARRETEE	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_TOIT	ANCIENNE DECHARGE
Hauteville-lès-Dijon	ARRETEE	SOLAIRE_PV	SOLAIRE_PV_NV_TOIT	AGRICOLE
Hauteville-lès-Dijon	ARRETEE	HYDROELECTRI CITE		COMBE RANFER HYDROELECTRIQUE

FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE AU RESTAURANT SCOLAIRE ET AU CENTRE DE LOISIRS

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une consultation a été lancée auprès de 3 entreprises pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide au restaurant scolaire et au centre de loisirs.

Après étude des offres le Maire propose de retenir l'offre de la société SHCB 7 rue Lauterbach 21600 LONGVIC. Le prix d'un repas livré étant proposé à 3.96 € HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de retenir l'offre de la société SHCB, 7 rue Lauterbach 21600 LONGVIC pour un montant de 3.96 € HT le repas livré.

DIT que le contrat prend effet le 1^{er} septembre 2025 pour se terminer le 31 août 2028.

AURORISE le Maire à signer l'acte d'engagement.

CREATION D'UN EMPLOI EMPLOI NON-PERMANENT D'ANIMATEUR CONTRACTUEL A TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, accepte la création d'un emploi non permanent d'animateur, à temps complet.

Cet emploi est équivalent à la catégorie B

Cet emploi est créé à compter du 1^{er} juillet 2025.

L'agent recruté assurera la fonction de directeur/trice du centre de loisirs.

Cet emploi pourra correspondre aux grades suivants :

- Animateur
- Animateur principal de 2^{ème} classe
- Animateur principal de 1^{ère} classe

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES AU FORT A L'ASOR21

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ACCEPTE** la mise à disposition de 2 salles au rez-de-chaussée sous le porche numérotées 91 et 92 à l'ASOR21

AUTORISE le Maire à signer la convention correspondante avec l'association ASOR 21.